



## CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER DU 31 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente et un mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni au foyer rural de Grainville afin de respecter la distanciation, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire, Madame REQUILLART Caroline, Maire-déléguée, Monsieur Eric BONNEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Nathalie HAUCHECORNE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Martine LOISON, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Daniel COSAQUE, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Wilfried DUHAMEL, Monsieur Bruno LANG, Monsieur Philippe HUVELIN, Madame Marie-José LECOINTRE, Madame Céline LETELLIER, Madame Sylviane SOSTE, Monsieur Anthony LEFEBVRE.

Absentes excusées : Madame Christine DELAPLACE donne pouvoir à Monsieur Eric BONNEAU, Madame Laëtitia VAQUIN.

Absents non excusés :  
Monsieur Eric FERREIRA, Monsieur Eric HOBBE. Monsieur Mikaël LEMAITRE, Monsieur Wilfried MEAUX.

Secrétaire de séance : Madame Martine LOISON.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2021**

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des observations concernant le compte-rendu du 12 avril 2021.

Monsieur LANG fait remarquer que le taux de la taxe foncière non bâti voté ne correspond pas au lissage des taxes foncières non bâti, approuvé en 2017.

Madame HARVUS FERREIRA répond que le tableau des taux d'imposition est envoyé par la Trésorerie et qu'elle se rapprochera de la trésorerie afin de vérifier les taux.

## **DÉLIBÉRATION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ**

Monsieur le Maire propose le transfert de la compétence mobilité à la communauté de communes de Lyons-Andelle. Il indique que la compétence transports scolaires restera à la Région, et que la Communauté de communes travaille sur un projet de transversalité des transports enfance, jeunesse.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu le code des transports et notamment les articles L. 1231-1 et L. 1231-1-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DELE/BCLI/2018-61 en date du 27 décembre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 approuvant le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes et la modification de ses statuts ;

Monsieur le Maire rappelle que la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM, réforme le cadre général des politiques de mobilités. Constatant l'absence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur 80% du territoire français, l'évolution des modes de déplacement et des services proposés, l'État a souhaité accorder la possibilité aux intercommunalités de se saisir de cette nouvelle compétence.

Monsieur le Maire précise que les Communauté des communes ont été invitées à prendre une décision sur la prise de compétence mobilité avant le 31 mars 2021 pour un transfert effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Monsieur le Maire ajoute qu'à défaut d'un transfert de la compétence à la Communauté de communes Lyons Andelle, la Région deviendra Autorité Organisatrice de la Mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur le territoire.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi LOM, la Communauté de communes peut devenir AOM tout en laissant à la Région l'organisation des services de transports : transports à la demande, lignes régulières et transports scolaires.

Monsieur le Maire précise que, par délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021, les élus de la Communauté de communes ont approuvé le transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité Lyons Andelle dans les conditions suivantes :

- de ne pas se substituer à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le ressort de l'intercommunalité,
- d'organiser les services relatifs aux mobilités actives, à la mobilité solidaire et à la mobilité partagée,

Monsieur le Maire conclut en précisant que les communes sont invitées à délibérer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de communes au plus tard le 30 juin 2021.

A défaut de délibération prise dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- approuve le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes Lyons Andelle ;
- approuve la modification des statuts de la Communauté de communes annexée à la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DES AVANCEMENTS DE GRADE (personnel technique).**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **suppression** de 2 emplois d'adjoint technique territorial à temps complet et 1 adjoint technique territorial à *temps non complet, 12/35<sup>ème</sup>*.
- la **création** de deux emplois d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps *non complet 12/35<sup>ème</sup>*.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**DECIDE :**

- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.

**DÉLIBÉRATION POUR LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE.**

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs suite aux avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

## Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets, portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur proposition du Maire,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01 juin 2021 comme ci-après :
- PRÉCISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	Secrétaire de mairie	22/35h
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	Secrétaire de mairie	32/35h
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Cantine-garderie, ménage, distribution de courriers	35/35h
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Cantine, transports scolaires, ménage, distribution de courriers	35/35h
Technique	Adjoint technique contractuel	Cantine, garderie, ménage	10,20/35h
Technique	Adjoint technique contractuel	Cantine, garderie, transports scolaires	23,53/35h
Technique	Adjoint technique contractuel	Remplacement cantine, garderie, ménage	Rémunéré en fonction du nombre d'heures effectuées
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Espaces verts	35/35h
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Espaces verts	12/35h
Technique	Adjoint technique territorial contractuel de remplacement	Espaces verts	35/35h

ASTEM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (avancement au 10/10/2021)	ATSEM + garderie	26,14/35h + heures complémentaires selon les besoins du service
-------	---	------------------	---

### **ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES.**

Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanche 20 et 27 juin 2021 et qu'il est nécessaire d'assurer les permanences.

Après discussion, les élus se sont positionnés sur les créneaux suivants :

#### **DIMANCHE 20 JUIN 2021**

<b>HORAIRES DE PRESENCE</b>	<b>ELECTIONS RÉGIONALES</b>	
	<b>BUREAU N° 1</b>	<b>BUREAU N° 2</b>
8h00 à 10h30	- M. Daniel BLAVETTE - M. Wilfried DUHAMEL - M. Daniel COSAQUE	- Mme Caroline REQUILLART - Mme Laëtitia VAQUIN - Mme Céline LETELLIER
10h30 à 13h00	- M. Daniel BLAVETTE - M. Daniel COSAQUE -	- Mme Caroline REQUILLART - Mme Laëtitia VAQUIN - Mme Céline LETELLIER
13h00 à 15h30	- Mme Nathalie HAUCHECORNE - -	- M. Antony LEFEVRE - Mme Vanessa DELTEIL -
15h30 à 18h00	- M. Daniel BLAVETTE - Mme Nathalie HAUCHECORNE - M. Daniel COSAQUE	- Mme Caroline RÉQUILLART - M. Wilfried DUHAMEL -
Dépouillement 18 heures	- M. Daniel BLAVETTE - Mme Nathalie HAUCHECORNE - M. Daniel COSAQUE -	- Mme Caroline REQUILLART - M. Wilfried DUHAMEL - M. Antony LEFEVRE -

<b>HORAIRES DE PRESENCE</b>	<b>ELECTIONS DÉPARTEMENTALES</b>	
	<b>BUREAU N° 1</b>	<b>BUREAU N° 2</b>
8h00 à 10h30	- Mme Marie-José LECOINTRE - Mme Martine LOISON	- M. Antony LEFEVRE - Mme Sylviane SOSTE
10h30 à 13h00	- M. Eric BONNEAU - Mme Marie-José LECOINTRE	- M. Antony LEFEVRE - Mme Christine DELAPLACE
13h00 à 15h30	- Mme Martine LOISON - M. Eric BONNEAU	- Mme Sylviane SOSTE -
15h30 à 18h00	- Mme Martine LOISON - M. Eric BONNEAU	- Mme Christine DELAPLACE - M. Wilfried MEAUX
Dépouillement 18 heures	- M. Daniel BLAVETTE - Mme Marie-José LECOINTRE - Mme Martine LOISON - M. Eric BONNEAU	- Mme Caroline REQUILLART - Mme Céline LETELLIER - -

**DIMANCHE 27 JUIN 2021**

<b>HORAIRES DE PRESENCE</b>	<b>ELECTIONS RÉGIONALES</b>	
	<b>BUREAU N° 1</b>	<b>BUREAU N° 2</b>
8h00 à 10h30	- M. Daniel BLAVETTE - M. Bruno LANG - Mme Martine LOISON	- Mme Caroline REQUILLART - Mme Marie-José LECOINTRE - Mme Céline LETELLIER
10h30 à 13h00	- M. Daniel BLAVETTE - M. Bruno LANG - Mme Martine LOISON	- Mme Caroline REQUILLART - Mme Angélique COEFFIER - Mme Céline LETELLIER
13h00 à 15h30	- - -	- Mme Christine DELAPLACE - -

15h30 à 18h00	- M. Daniel BLAVETTE - Mme Martine LOISON - M. Wilfried DUHAMEL	- Mme Caroline RÉQUILLART - Mme Christine DELAPLACE - Mme Catherine MARTINET
Dépouillement 18 heures	- M. Daniel BLAVETTE - Mme Martine LOISON - M. Eric BONNEAU - M. Wilfried DUHAMEL	- Mme Caroline REQUILLART - Mme Marie-José LECOINTRE - Mme Christine DELAPLACE -

HORAIRES DE PRESENCE	ELECTIONS DÉPARTEMENTALES	
	BUREAU N° 1	BUREAU N° 2
8h00 à 10h30	- M. Eric BONNEAU - M. Eric DELAPLACE	- M. Mikaël LEMAITRE - M. Wilfried DUHAMEL
10h30 à 13h00	- M. Eric BONNEAU - M. Eric DELAPLACE	- M. Antony LEFEVRE - Mme Christine DELAPLACE
13h00 à 15h30	- M. Daniel COSAQUE - Mme Maud DUBOIS	- -
15h30 à 18h00	- M. Daniel COSAQUE - M. Eric BONNEAU -	- Mme Christine DELAPLACE - M. Wilfried MEAUX
Dépouillement 18 heures	- M. Daniel BLAVETTE - M. Daniel COSAQUE - -	- Mme Caroline REQUILLART - Mme Céline LETELLIER - -

### **QUESTIONS DIVERSES.**

- **Droit de Prémption Urbain.**

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal donnée par délibération du 9 février 2017, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé son droit de prémption pour les D.I.A. suivantes :

- 11/2021 : Vente GRIFFON-LACAISSSE / 17 route de Paris – Grainville,
- 12/2021 : Vente JOUVEAUX / 17 bis rue du Claquedent – Grainville,

- 13/2021 : Vente AIT ABDELMALEK / 49 rue de la grand mare – Grainville,
- 14/2021 : Vente MACE-JOINT / 21 route de Paris – Grainville.

- **Travaux de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).**

Monsieur le Maire indique que les travaux de ponçage et de peinture sont en cours dans l'ancienne Mairie afin d'accueillir la M.A.M en août.

Madame Nathalie HAUCHECORNE regrette de ne pas être avertie quand il y a besoin d'aide.

Monsieur Eric BONNEAU répond les travaux se déroulent tous les samedis à partir de 8 h 30 jusqu'en juillet et que cela a déjà été précisé lors de précédentes réunions.

Madame Céline LETELLIER signale qu'elle ne peut pas être présente le samedi matin mais qu'elle souhaiterait plus de communication.

Monsieur le Maire indique qu'il fera un mail et précise qu'il lui arrive aussi d'aller faire de la peinture quand il peut en semaine.

Madame Caroline REQUILLART souhaiterait être prévenue quand les travaux se déroulent en semaine afin d'apporter son aide.

- **Installation WC mobile à l'école de Grainville.**

Monsieur le Maire indique que le deuxième bloc sera livré en août et que les travaux dans la cour de récréation sont reportés aux vacances de la Toussaint.

- **Trottoirs sur la Grand Mare**

Monsieur Wilfried DUHAMEL demande ce qui est prévu « rue de la grand mare » face à Monsieur et Madame LANG.

Monsieur le Maire indique que de l'herbe sera semée prochainement.

- **Panneaux « baignade interdite »**

Madame Céline LETELLIER indique que le panneau « baignade interdite » posé près de la mare de Gaillardbois a disparu.

Madame Nathalie HAUCHECORNE signale qu'elle l'a ramassé car il était cassé.

Séance levée à 20h50.